

Commission de la recherche
Séance du 21 juillet 2017

Délibération n°1
Portant approbation **de la participation du laboratoire LAMBE
au groupement de recherche SolvATE**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,
Vu les statuts de l'université de Lorraine,*

Considérant que le laboratoire LAMBE (Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement) a pour tutelles le CNRS, l'université d'Évry, le CEA et l'UCP,

Considérant que les activités de recherche du laboratoire reposent sur des approches pluridisciplinaires,

Considérant que les thèmes prioritaires du groupement de recherche SolvATE s'inscrivent dans les thématiques du laboratoire,

Considérant que le laboratoire LAMBE souhaite intégrer ce groupement de recherche et qu'il sollicite à cet effet les tutelles,

Considérant qu'il n'y a pas de participation financière pour l'UCP,

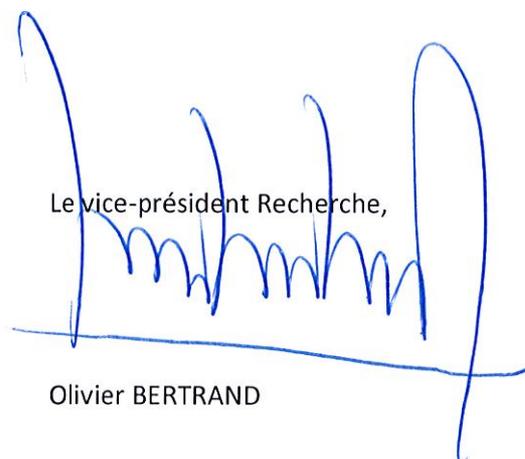
Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

Vote

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Membres absents et non représentés : 21

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 2
Non participation : 0

Article unique : autorise la participation du laboratoire LAMBE au groupement de recherche SolvATE.



Le vice-président Recherche,

Olivier BERTRAND

Transmis au rectorat le : 26 octobre 2017
Notifié le : 14 novembre 2017